

Affichage du 1^{er} juillet 2020
au 21 août 2020 inclus

Direction Départementale des Territoires et de la Mer
Service des Procédures Environnementales



**PRÉFÈTE
DE LA GIRONDE**

Liberté
Égalité
Fraternité

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

projet « Atelier industriel de l'aéronautique de Bordeaux » Centre d'essais de Croix d'Hins sis à Cestas

Par arrêté du 18 juin 2020, une enquête publique est prescrite sur la demande formulée par Monsieur le Directeur de l'Atelier Industriel de l'Aéronautique de Bordeaux, auprès du Ministère des Armées en vue d'obtenir la régularisation de son installation au regard de la réglementation des installations classées pour la protection de l'environnement et de la réalisation d'une nouvelle activité de traitement de surface du centre d'essais de Croix d'Hins située sur le territoire de la commune de Cestas.

Le déroulement de l'enquête publique devra tenir compte de l'évolution de la situation sanitaire et des mesures barrières en vigueur.

Pendant l'enquête qui se déroulera **du 20 juillet au 18 août 2020**, le dossier de demande d'autorisation environnementale accompagné de ses avis sera déposé à la mairie de Cestas où le public pourra en prendre connaissance et formuler ses observations sur un registre ouvert à cet effet, aux jours et heures habituels d'ouverture.

Le dossier sera également consultable sur le site internet de la Préfecture de la Gironde : www.gironde.gouv.fr, rubrique « publications légales » « enquêtes publiques ».

Des informations complémentaires concernant le projet peuvent être sollicités auprès du responsable de projet : Mme Séverine Dubourg – mail : severine.dubourg@intradef.gouv.fr – tel : 05.56.92.41.01.

Le public pourra adresser ses observations :

- par correspondance à l'attention du commissaire enquêteur, à l'adresse de la mairie de Cestas.
- par mail à l'attention du commissaire-enquêteur à l'adresse suivante : ddtm-spe1@gironde.gouv.fr.

Les observations déposées par mail seront consultables sur le site internet de la Préfecture pendant la durée de l'enquête.

Le commissaire enquêteur, Madame Michèle CAREIRON-ARMAND, sera présente à la mairie du lieu d'enquête :

- **lundi 20 juillet de 9h00 à 12h00**
- **mardi 28 juillet de 14h00 à 17h00**
- **mercredi 5 août de 9h00 à 12h00**
- **mardi 18 août de 14h00 à 17h00**

Pendant toute la durée de l'enquête, un accès gratuit au dossier est ouvert au public sur le poste informatique situé dans le hall de la Cité administrative – Accueil DDTM – 2 rue Jules Ferry à Bordeaux, aux jours et heures ouvrés d'accueil du public.

A la fin de l'enquête, le rapport et les conclusions du commissaire-enquêteur seront consultables pendant un an, à la mairie de Cestas : Hôtel de Ville BP9 33610 CESTAS, à la DDTM et sur le site internet de la préfecture : www.gironde.gouv.fr/Publications/Publications-Légales.

La Préfète est compétente pour statuer sur l'autorisation sollicitée, soit par un arrêté d'autorisation assortie de prescriptions à respecter, ou par un arrêté de refus.
